



## AVENANT N° 1

### A - Identification du délégant

Communauté de communes Sauer-Pechelbronn  
1 rue de l'Obermatt  
67360 DURRENBACH

Tél : 0388907760

Courriel : [info@sauer-pechelbronn.fr](mailto:info@sauer-pechelbronn.fr)

Adresse internet(U.R.L) : <https://www.sauer-pechelbronn.fr>

<https://plateforme.alsacemarchespublics.eu>

Représenté par : Le président, Roger ISEL

### B - Identification du délégataire

ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN  
20 rue du Maréchal Lefebvre  
CS 20183  
67022 STRASBOURG  
Courriel : [t.simon@asbr.com](mailto:t.simon@asbr.com)  
SIRET : 775 641 764 00011

Représenté par : Monsieur le Président

### C - Objet de la délégation de service public

Délégation de service public par affermage Gestion et exploitation des établissements d'accueil Petite Enfance et du Relais Assistants Maternels du territoire communautaire

Date de la notification : 22/12/2021

Délai d'exécution : 4 ans, avec une prise d'effet à compter du 01/01/2022

### D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant : augmentation de montant

Objet : Suite à l'arrêté concernant les accords « Extensions du Ségur » et « CCUE » du secteur sanitaire, social et médicosocial privé à but non lucratif, l'AASBR a sollicité la communauté de communes Sauer-Pechelbronn pour réévaluer sa participation dans le cadre de la concession du service Petite Enfance pour financer cette revalorisation salariale obligatoire pour les années 2024 et 2025.

L'analyse du cabinet Actipublic estime à 13 136 € par an (en valeur 2024) le coût net de l'extension du Ségur pour l'ensemble de la concession à savoir les deux structures d'accueils du jeune enfant (Morsbronn-les-Bains et Lembach) et le relais petite enfance (Anciennement RAM).

L'article 25 du contrat de concession prévoit une clause de revoyure permettant le réexamen de la contribution versée par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. Le présent avenant vise à prendre en charge ce surcoût en majorant de 11 955 € (valeur 2021) la contribution versée au titre des années 3 et 4 soit un avenant de 23 910 € (valeur 2021).

L'article 21.3 du contrat initial est modifié comme suit :

| Contribution forfaitaire  | Année 1   | Année 2   | Année 3   | Année 4   | TOTAL     |
|---------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Multi-accueil Boucle d'Or | 93 982 €  | 85 846 €  | 87 629 €  | 89 413 €  | 356 870 € |
| Micro-crèche Lembach      | 49 122 €  | 50 604 €  | 52 086 €  | 53 568 €  | 205 380 € |
| RAM Durrenbach            | 29 193 €  | 29 496 €  | 29 799 €  | 30 102 €  | 118 589 € |
| TOTAL                     | 172 297 € | 165 946 € | 169 514 € | 173 082 € | 680 839 € |
| Avenant 1                 |           |           | 11 955 €  | 11 955 €  | 23 910 €  |
| Total après avenant1      | 172 297 € | 165 946 € | 181 469 € | 185 037 € | 704 749€  |

Soit une augmentation de la contribution de la CCSP de + 3,51184 % (+ 1,4 % de l'ensemble de la DSP).

Il est précisé que le supplément de contribution au titre de l'année 3 sera versé en septembre 2025, en même temps que le deuxième acompte de la contribution de l'année 4.

## E - Signature du délégataire

A .....  
Le .....

Signature du délégataire

## F - Signature du délégant

A .....  
Le .....

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur  
Le président, Roger ISEL

## G - Notification de l'avenant au délégataire

**En cas de remise contre récépissé :**

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent avenant »

A .....  
Le .....

Signature

Envoyé en préfecture le 20/06/2025

Reçu en préfecture le 20/06/2025

Publié le



ID : 067-200013050-20250616-D\_CC\_027\_2025-DE

**En cas d'envoi en LR AR :**

Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)

**En cas de notification par voie électronique :**

Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché :